

DEPARTEMENT de l'EURE
CANTON de ST ANDRE de l'EURE
COMMUNE de MESNIL sur l'ESTREE

ARRÊTÉ DU MAIRE N° A-20241203

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Mesnil sur l'Estrée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Articles L.2212-2, L.2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de la société STAG Pascal JEANPIERRE, représentée par Lydia JEANPIERRE, en date du 9 décembre 2024 demandant un arrêté de circulation d'une durée de 45 jours à compter du 6 janvier 2025 afin de procéder aux travaux de reprise de 8 branchements eau Rue du Stade ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 : à compter du lundi 6 janvier 2025 et jusqu'au jeudi 20 février 2025, de 8h00 à 18h00, la circulation des véhicules Rue du Stade, sera règlementée selon les prescriptions suivantes :

- le stationnement et le dépassement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit,
- la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h sur la zone de travaux,
- la circulation se fera sur une demi-chaussée avec circulation alternée manuellement par K10,
- la signalisation nécessaire sera mise en place et assurée par la société STAG Pascal JEANPIERRE, Chez SOGELINK TSA 70011 à DARDILLY (69134), chargée des travaux.

Article 2 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de Mesnil-sur-l'Estrée, Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Nonancourt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN) dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible via la plateforme www.telerecours.fr.

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Nonancourt,
- Service Départementale d'Incendie et de Secours de l'Eure,
- Société STAG Pascal JEANPIERRE.

Fait à Mesnil sur l'Estrée, le 16 décembre 2024.

Le Maire, Fabrice BOSSUYT.

